



**Assurance R.C.P.**

**WTW France - Département Sport et Evénement**  
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville  
45911 ORLEANS CEDEX 9 Tél. : 09 72 72 01 19  
[fr.ffrandonnee@wtwco.com](mailto:fr.ffrandonnee@wtwco.com)  
Contrat n° : 41789295M /0002

**Garantie financière :**

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution  
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre  
Tel 33(0)1 79 96 63 40  
Contrat n° 4000716162 /1

**NOTICE D'INFORMATION SEJOUR « BOURGOGNE JUIN 2027 »**

v.20260302

Venez passer une petite semaine de randonnée et de détente en BOURGOGNE MORVAN. Le séjour se passe en VVF, situé à l'orée d'une belle forêt, à 7km de Semur-en-Auxois belle cité médiévale, et près lac de Pont.

La sortie est ouverte aux adhérents de l'association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus.

**NOMBRE DE PARTICIPANTS POSSIBLE** : entre 10 et 30 participants.

**DATES** : du Dimanche 06/06/2027 au Samedi 12/06/2027.

**LIEU** : VVF Semur-en-Auxois -Hameau d'Hallerey 21140 LE VAL LARREY à 25km de Montbard (gare)  
Altitude 285m

**DEPLACEMENTS** : Covoiturage ou autres moyens de transport à l'initiative des participants.

**PROGRAMME** :

Deux possibilités de randonnées :

- Randonnées à la journée sans difficultés techniques importantes, du lundi au vendredi, (15/18 Km), Le mercredi la randonnée sera plus courte environ 13km.
- Randonnées plus douces à proposer par un animateur à désigner.

**DEPART**

Si vous le désirez, rendez-vous le dimanche 6 juin 2027 pour 12h30 sur l'aire de pique-nique LES TUILEAU (petit détour de 15mn) à environ 2 heures de Seclin. Spot avec vue sur les vignobles de la vallée de la Marne, sinon rendez-vous au VVF pour 17h30  
Fin du séjour le samedi 12 juin 2027 après le petit-déjeuner et départ avant 10H00.

Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier le programme en cas de météo défavorable ou pour conserver un niveau de sécurité optimal.

**HEBERGEMENT** :

VVF « SEMUR EN AUXOIS » situé entre le Morvan et les vignobles réputés de Bourgogne.

Demi-pension en gîte avec TV et kitchenette pour deux personnes, chambres individuelles avec sanitaire et douche communes.

Linge de toilette fourni, lit fait à l'arrivée et ménage en fin de séjour.  
Piscine intérieure chauffée, sauna et salle de remise en forme.

**COÛT DU SEJOUR** :

Le coût du séjour est fixé autour de 500 euros, somme révisable à la baisse en fonction du nombre de personnes et de la rapidité à s'inscrire.  
Pas de supplément de coût pour les individuels, si les personnes acceptent de partager les sanitaires : logement avec deux chambres et kitchenette.

- Ce prix comprend :
  - L'hébergement en demi-pension du dîner du premier jour au petit-déjeuner du dernier jour,

- Un pot d'accueil offert par le VVF et un apéritif chaque soir, la taxe de séjour, l'assurance annulation
- L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'association,  
L'assurance VVF (20euros par personne)

- Ne sont pas compris :

- Les pique-nique, les dépenses personnelles, les déplacements sur place basés sur le co-voiturage

### INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 13/04/2026 auprès de l'organisateur.  
Cette pré-inscription sera matérialisée par un dépôt de réservation de 150 €.

J'ai une option jusqu'au 15 mai pour les hébergements. C'est très proche pour se décider, mais même si je pense pouvoir renouveler une fois cette option, ils m'ont bien certifié que ce VVF était très vite retenu, du fait de sa situation géographique.

De plus, si nous sommes 20 inscrits, nous pourrions bénéficier d'une remise « premières minutes » qui pourra venir diminuer le prix du séjour.

Pour les personnes réticentes par le pique-nique à préparer soit même, nous pouvons demander celui du VVF à 12€50 soit 62,50 euros par personnes à rajouter.

Solution qui n'est possible que pour le groupe entier.

Lors de votre inscription vous donner votre choix...la majorité l'emportera.

Pour les règlements, privilégier le paiement par virement en précisant « BOURGOGNE 2027 »  
RIB LES COPAINS D'ABORD IBAN: FR76 1027 8027 3200 0455 2950 129 BIC: CMCIFR2A  
Les chèques doivent être émis à l'ordre « LES COPAINS D'ABORD ».

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera pris en septembre 2026. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'association. S'il est décidé de réaliser le séjour, l'association proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après renvoi de ce bulletin sous 8 jours. Le dépôt de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

### PAIEMENTS :

L'acompte de 150€ par personne versé à la pré-inscription est considéré comme 1er versement à l'inscription, puis le reste du paiement sera échelonné dès que le montant exact du séjour sera connu.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues. Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'association.

### DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 1000 km comprenant aller-retour et trajets sur place. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais de déplacements.

### FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :  
60 jours avant le séjour jusqu'à 25% de l'effectif sans frais.

De 59 à 7 jours 10% de l'effectif toujours sans frais.

Plus de 30 jours avant la date d'arrivée : 10 % : entre 30 et 8 jours avant la date d'arrivée : 50 %  
entre 7 jours et la date d'arrivée : 100 %

### DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les randonnées prévues pourront être modifiées.  
Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.  
En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales.  
Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

### CESSION DU SÉJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre adhérent de l'association.  
Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Les conditions générales de vente et la notice sur les assurances sont consultables sur le site de l'association (<https://www.lescopainsdabord.asso.fr/ffrp/index.php/sejours>) et ([http://www.lescopainsdabord.asso.fr/ffrp/index.php?option=com\\_content&view=article&id=351](http://www.lescopainsdabord.asso.fr/ffrp/index.php?option=com_content&view=article&id=351))

### RECOMMANDATIONS :

. Les organisateurs feront le maximum pour que vous passiez un bon séjour. N'hésitez pas à les contacter pour plus de renseignements.  
06/31/34/78/89  
Ou [de.wild@orange.fr](mailto:de.wild@orange.fr)

Bien sportivement et amicalement,  
Les organisateurs  
Marie Claire et Joël